



Post Play Express

Vol.4, No. 1, Septembre 2012

*BIENVENUE
À UNE NOUVELLE SAISON!*

*POST PLAY EXPRESS
est de retour et
sera publié mensuellement
de Septembre 2012 à Juin 2013
Retrouvez-le sur le site de l'ACAB à*

WWW.CABOCANADA.ORG

RAPPORT DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ACAB REGINA, SK

le 14 septembre, 2012

DON CLINE

Je me souviendrai toujours du 23 octobre 2011. C'est le jour où nous avons perdu Don Cline, président sortant de l'ACAB. Nous avons perdu l'un des plus ardents supporters de l'ACAB, quelqu'un qui voulait que les officiels canadiens de basketball s'épanouissent continuellement sans égard aux frontières régionales, mais pour le bien national et celui de notre sport.

J'ai perdu un mentor et un grand ami. Le décès de Don a été pour moi l'un de ces événements qui changent une vie. Je l'appelle un rappel à la réalité. L'ACAB est beaucoup plus forte grâce aux efforts de Don Cline. Au nom de tous les membres, merci Don.

EXÉCUTIF NATIONAL

Nous sommes heureux de pouvoir compter sur Dave Morphy, un ancien président de l'ACAB, pour prendre la relève et compléter le mandat de Don Cline comme président sortant. Dave a accepté notre invitation sans hésiter et s'est mis à l'oeuvre dans son dossier de responsable de l'arbitrage international. En particulier, Dave s'est occupé de l'organisation du stage de certification de FIBA qui se tiendra à Montréal en octobre. Dave a travaillé étroitement avec Michele O'Keefe de Canada Basketball et Mike Homsy, superviseur pour le Québec, afin de réaliser cet important projet.

Ted Montgomery poursuit son travail de responsable des allocations d'assignments pour les championnats nationaux et pilote le projet 3 X 3 en lien avec Canada Basketball.

Paul Deshaies a connu beaucoup de succès comme éditeur de Post Play Express qui, grâce aux articles soumis par plusieurs membres du Conseil national, a élargi l'éventail des sujets traités. Le travail de Paul comme interprète national nous permet d'être beaucoup plus constants d'un océan à l'autre.

Jim Cervo poursuit le raffinement le programme national de certification ds officiels, un document vivant. Jim s'occupe aussi de la nomination des assignateurs/évaluateurs aux championnats nationaux. Jim s'efforce de forger les meilleures combinaisons d'A/És pour les tournois afin de tirer le meilleur des officiels assignés à ces tournois.

Markku Peuhkurinen ne cesse de m'épater avec son aptitude à gérer aisément nos fonds et le déplacement des participants aux événements de l'ACAB année après année.

PARTENARIATS

L'an dernier, j'ai déclaré à la fin de l'année 2010-2011 que je croyais que l'ACAB était et serait plus forte que jamais auparavant. Je le crois encore plus fermement cette année.

La raison principale de mon optimisme et de mon enthousiasme est l'obtention du statut de membre actif de Canada Basketball, le même statut que les fédérations provinciales qui nous place à la même table que les décideurs de notre sport. Pour la première fois dans mes près de 40 ans d'arbitrage et mes presque 25 années au Conseil national, les officiels sont reconnus comme partie intégrante du sport avec qui l'organisme national et les organismes provinciaux souhaitent s'associer. Cela a provoqué immédiatement un partenariat enrichi avec le SIC et l'ACSC.

L'ACAB jouit d'une relation solide avec ses partenaires nationaux. Il est très agréable de travailler avec l'ACSC, par la voix de sa directrice générale Sandra Murray-McDonnell. Sandra assure la coordination de tous les aspects en collaboration avec Markku et les tournois de l'ACSC continuent de se dérouler de façon superbe.

L'ACAB jouit encore d'une relation solide avec le SIC. Il se produit un changement important à la barre avec le départ vers d'autres défis de la directrice générale de longue date, Marg McGregor. Nous souhaitons bon succès à Marg. Notre personne contact pour les tournois nationaux est Sheila-Ann Newton avec qui nous avons un lien tout à fait cordial. Le SIC nous a avisés que la formule des tournois régionaux en vue du championnat national féminin est mise de côté pour revenir à la formule des 8 finalistes.

L'année qui vient verra la tenue des Jeux d'été du Canada et les discussions avec le Conseil des Jeux du Canada s'amorceront bientôt. Les Jeux du Canada auront lieu à Sherbrooke, QC, l'été prochain.

CANADA BASKETBALL

L'ACAB compte sur une grande amie en la personne de Michele O'Keefe, directrice générale de Canada Basketball. Grâce aux efforts de Michele appuyés par le grand patron Wayne Parrish et le Conseil de Canada Basketball, l'ACAB jouit d'une nouvelle et forte présence à la table de CB. Nous sommes accueillis chaleureusement par les organismes de régie provinciaux et territoriaux et je crois, qu'à leurs yeux, nous sommes partie intégrante de l'évolution du sport à tous les niveaux, à partir du mineur jusqu'à l'universitaire, incluant le développement du 3 X 3. Nous sommes devenus un partenaire entier de CB et des provinces et nous travaillons tous à l'amélioration de notre sport.

Michele a favorisé des relations positives de l'ACAB avec FIBA et, en particulier, FIBA Americas. Dave Morphy et moi avons été invités à assister à la rencontre de la Commission technique de FIBA tenue à Toronto en janvier. Elle a aussi organisé une rencontre face à face avec Alberto Garcia et Geraldo Fontana de FIBA Americas où nous avons discuté ouvertement des façons de permettre à un plus grand nombre de Canadiens de participer aux compétitions de FIBA Americas.

Michele a été d'une aide précieuse à Dave Morphy pour l'organisation du stage de certification/recertification de FIBA. Michele a assuré le lien avec Dave DeAveiro, entraîneur de l'équipe masculine de McGill, afin de permettre la tenue de l'événement à cette institution.

Nous avons rendu la politesse à CB en invitant Michele à des rencontres de l'exécutif bouclant ainsi la boucle de l'information pour notre sport au Canada.

Michele, avec la complicité de Renato Pasquale, a été l'instigatrice des points techniques d'emphase.

CONTRATS AVEC LES PARTENAIRES

Nous avons amorcé le processus de négociations d'une nouvelle entente avec le SIC. Nous commençons la dernière année de l'entente avec l'ACSC. Les discussions avec CB se tiendront au printemps, mais l'entente actuelle a été négociée dans une perspective d'une couple d'années.

QUE SE POINTE-T-IL À HORIZON?

Le sport évolue à un rythme plus rapide que notre capacité à recruter des officiels. Nous faisons toujours face au défi de conserver les officiels à tous les niveaux. Nous nous efforçons avec les associations provinciales d'arbitrage, CB et les organismes de régie provinciaux et territoriaux de mettre en place des stratégies pour garder nos officiels et pour attirer de nouveaux membres. Nous regardons avec intérêt le développement du 3 x 3 aux niveaux international et domestique et l'apport de cette nouvelle forme de basketball pour les officiels.

Nous sommes enthousiastes face à la performance de nos arbitres sur les scènes nationale et internationale et en particulier, le succès de nouveaux officiels.

À l'amorce de ma dernière année de mandat comme président, j'espère voir la croissance continue de nos officiels, autant en qualité qu'en quantité.

CONCLUSION

Le succès de notre association dépend de la force des membres provinciaux. À cette fin, nous constatons que les membres du Conseil national continuent de défendre leur province tout en gardant en tête la dimension nationale.

Je tiens à remercier tous les membres du Conseil national pour leur appui à l'ACAB. Je veux aussi remercier tous les membres de l'exécutif national qui travaillent sans relâche à la réalisation de leur mandat. Je remercie finalement SABO pour les efforts consentis à l'organisation de l'assemblée de cette année.

Jim Walsh

Président

Association canadienne des arbitres de basketball

CHANGEMENTS DE RÈGLES ET D'INTERPRÉTATIONS POUR 2012

Par Paul Deshaies, Interprète national de l'ACAB

Dans le numéro de juin 2012 de Post Play Express, se trouvait une liste des changements de règles devant prendre effet cet automne. Voici de l'information additionnelle sur les changements ainsi que de nouvelles interprétations.

Dans les pages qui suivent, le texte en rouge constitue le changement dans le texte de la règle en question. Les textes en bleu sont des commentaires additionnels de l'auteur. Les textes surlignés en jaune sont des ajouts aux règles ou aux interprétations.

DEUX DERNIÈRES MINUTES

Partout dans les règles où cela s'applique, l'expression « dans les deux (2) dernières minutes de la quatrième période ou dans les deux (20 dernières minutes de chaque prolongation » a été remplacée par « lorsque le chronomètre de jeu indique 2:00 minutes ou moins dans la quatrième période ou dans chaque prolongation ».

ARTICLE 4 ÉQUIPEMENT

4.4.2 Les joueurs ne peuvent porter un équipement (objets) qui peuvent causer une blessure à d'autres joueurs

Les items suivants sont permis:

~~Sous-vêtements qui dépassent la culotte de la même couleur que le short.~~

Cela signifie que cet équipement n'est plus permis par FIBA. Cependant, au Canada, nous continuerons de permettre des vêtements de compression en autant qu'ils sont de la même couleur que l'uniforme.

ARTICLE 7 ENTRAÎNEURS

Soit l'entraîneur ou l'adjoint, mais un seul des deux à n'importe quel moment, peut rester debout durant la rencontre. Ils peuvent s'adresser aux joueurs verbalement dans la mesure où ils restent dans les limites de la zone du banc d'équipe. L'adjoint ne s'adressera pas aux officiels.

ART. 29 VINGT-QUATRE SECONDES

Interprétations FIBA

Énoncé 5

Si le jeu est interrompu par un arbitre pour toute raison valide non liée à l'une ou l'autre équipe et, qu'au jugement des officiels, les adversaires seraient désavantagés, le chronomètre des vingt-quatre (24) secondes continuera à partir du temps restant au moment de l'arrêt.

Exemple 3:

Avec quatre (4) secondes restant au chronomètre des vingt-quatre (24) secondes, A4 tente un tir au panier. Le ballon rate l'anneau, mais l'opérateur des vingt-quatre (24) secondes remet par erreur le chronomètre à 24. A5 prend contrôle du rebond et après un certain temps, marque un panier. À ce moment, on avise les officiels de la situation.

Interprétation:

Les officiels (après consultation avec le commissaire si présent) confirmeront que le ballon n'a pas touché l'anneau lors du tir de A4. Ils décideront alors si le ballon a quitté les mains de A5 avant que le signal des 24 secondes aurait retenti si le chronomètre n'avait pas été remis à 24. Dans ce cas, le panier compte; dans le cas contraire, une violation des 24 secondes s'est produite et le panier de A5 ne compte pas.

Énoncé 7

Lorsqu'un tir au panier a été relâché et qu'ensuite une faute défensive est commise, le chronomètre des 24 secondes sera remis comme suit :

- 🕒 s'il reste 14 secondes ou plus au chronomètre des 24 secondes au moment où le jeu est interrompu, le chronomètre des 24 secondes ne sera pas remis, mais continuera avec le temps au moment de l'arrêt.
- 🕒 s'il reste 13 secondes ou moins au chronomètre des 24 secondes au moment où le jeu est interrompu, le chronomètre des 24 secondes sera remis à 14 secondes.

Exemple 1:

A1 relâche un tir au panier. Alors que le ballon est en l'air avec 10 secondes restant au chronomètre des 24 secondes, le défenseur B2 faute A4. C'est la 2e faute de l'équipe B dans la période. Le ballon :

- (a) Entre dans le panier.
- (b) Frappe l'anneau mais n'entre pas dans le panier.

Interprétation:

- (a) Le panier of A1 est valide et le ballon sera accordé à l'équipe A pour une remise en jeu au point le plus rapproché de l'endroit où la faute a été commise avec 14 secondes restant au chronomètre des 24 secondes.
- (b) Le ballon sera accordé à l'équipe A pour une remise en jeu au point le plus rapproché de l'endroit où la faute a été commise avec 14 secondes restant au chronomètre des 24 secondes.

Exemple 2:

A1 relâche un tir au panier. Alors que le ballon est en l'air, les 24 secondes expirent et ensuite le défenseur B2 faute A4. C'est la 2e faute de l'équipe B dans la période. Le ballon :

- (a) Entre dans le panier.
- (b) Frappe l'anneau mais n'entre pas dans le panier.

Interprétation:

- (a) Le panier of A1 est valide et le ballon sera accordé à l'équipe A pour une remise en jeu au point le plus rapproché de l'endroit où la faute a été commise avec 14 secondes restant au chronomètre des 24 secondes.
- (b) Le ballon sera accordé à l'équipe A pour une remise en jeu au point le plus rapproché de l'endroit où la faute a été commise avec 14 secondes restant au chronomètre des 24 secondes.

Example 3:

A1 relâche un tir au panier. Alors que le ballon est en l'air avec 10 secondes restant au chronomètre des 24 secondes, le défenseur B2 faute A4. C'est la 5e faute de l'équipe B dans la période. Le ballon :

- (a) Entre dans le panier.
- (b) Frappe l'anneau mais n'entre pas dans le panier.

Interpretation:

- (a) Le panier de A1 est valide et 2 lancers francs sont accordés à A4.
- (b) Deux lancers francs sont accordés à A4.

Example 4:

A1 relâche un tir au panier. Alors que le ballon est en l'air, les 24 secondes expirent et ensuite le défenseur B2 faute A4. C'est la 5e faute de l'équipe B dans la période. Le ballon :

- (a) Entre dans le panier.
- (b) Frappe l'anneau mais n'entre pas dans le panier.

Interprétation :

- (a) Le panier de A1 est valide et 2 lancers francs sont accordés à A4.
- (b) Deux lancers francs sont accordés à A4.

ARTICLE 30 BALLON RETOURNÉ EN ZONE ARRIÈRE

Le ballon est retourné illégalement en zone arrière lorsqu'un joueur de l'équipe en contrôle est le dernier à toucher le ballon dans sa zone avant après quoi ce joueur ou un coéquipier est le premier à toucher le ballon en zone arrière.

Interprétations FIBA

Énoncé 2

Un ballon est retourné illégalement en zone arrière lorsqu'un joueur de **l'équipe A qui est en zone avant** fait en sorte que le ballon touche la zone arrière après quoi un joueur de l'équipe A est le premier à toucher le ballon soit en zone avant ou en zone arrière. Il est cependant légal pour un joueur de l'équipe A en zone arrière de faire en sorte que le ballon touche la zone avant après quoi un joueur de l'équipe A est le premier à toucher le ballon soit en zone avant ou en zone arrière.

Exemple 1:

A4 se tient avec les deux pieds en zone avant près de la ligne médiane. A4 tente une passe rebond vers A5 qui se tient aussi avec les deux pieds en zone avant près de la ligne médiane. Lors de la passe, le ballon touche la zone arrière avant de toucher A5.

Interprétation:

Violation de retour en zone.

Exemple 2:

A4 se tient avec les deux pieds en zone arrière près de la ligne médiane. A4 tente une passe rebond vers A5 qui se tient aussi avec les deux pieds en zone arrière près de la ligne médiane. Lors de la passe, le ballon touche la zone avant avant de toucher A5.

Interprétation:

Jeu légal..

Exemple 3:

A4 depuis sa zone arrière passe le ballon vers la zone avant. Le ballon est dévié par un officiel sur le terrain avec les deux pieds chevauchant la ligne médiane et est ensuite touché par A5 qui est encore en zone arrière.

Interprétation:

Jeu légal. Pas de violation de retour en zone car aucun joueur de l'équipe A n'a été le dernier à toucher le ballon en zone avant. Cependant, comme le ballon a atteint le statut de ballon en zone avant, le compte des 8 secondes est interrompu et reprend dès que A5 touche le ballon.

Note : Il est important de se souvenir que le joueur qui fait en sorte que le ballon retourne en zone arrière doit être en zone avant pour qu'une violation se produise.

ARTICLE 33 CONTACT: PRINCIPES GÉNÉRAUX

33.5 Marquer un joueur qui ne contrôle pas le ballon

La distance est directement proportionnelle à la vitesse de l'adversaire, jamais moins d'un (1) pas normal ~~et jamais plus de deux (2) pas normaux.~~

Note: Cela signifie qu'en établissant une position défensive devant un adversaire en mouvement sans le ballon, la position doit être établie à au moins un pas normal de l'adversaire. La distance peut être plus longue. L'officiel doit juger s'il y avait suffisamment d'espace ou de temps pour l'attaquant de s'arrêter ou de changer de direction avant le contact.

ARTICLE 43 FREE THROW

43.3.1 Si un lancer franc est réussi et qu'une violation est commise par le tireur de lancer franc, le point ne compte pas.

Toute violation par un autre joueur qui se produit immédiatement avant, approximativement en même temps ou après la violation du tireur de lancer franc, sera ignorée.

Note : Il s'agit d'un retour avant le changement de 2010. Une violation par le tireur de lancer franc a préséance sur des violations par d'autres joueurs, sauf s'il s'agit d'une violation pour avoir déconcentré le tireur de lancer franc.

Encore une fois, ce qui précède ne constitue pas tous les changements en 2012. Prière de vous référer au numéro de juin pour la liste complète des changements aux règles.

MANUEL D'INTERPRÉTATION EN LIGNE

par Paul Deshaies, Interprète national de l'ACAB

Le manuel d'interprétation a été mis à jour pour se conformer aux changements de règles. Des situations ont aussi été ajoutées.

Voici la liste des situations révisées ou ajoutées :

Situations révisées : 7-1, 28-11, 30-4, 30-9, 31,7 et 43-3.

Nouvelles situations : 10-11, 12-12, 12-13, 16-7, 17-18, 18-16, 18-17, 19-21, 25-7, 25-8, 28-15, 30-12, 31-13, 32-2, 32-3, 36-8 et 41-6.

La version mise à jour est disponible sur le site de l'ACAB à l'adresse suivante : www.cabocanada.org

ENQUÊTE NATIONALE SUR LES OFFICIELS SPORTIFS

Une enquête est en cours afin de comprendre pourquoi des individus choisissent de devenir officiels en sport et pourquoi ils continuent comme officiels. Les officiels de tous les sports sont appelés à remplir le questionnaire d'enquête. Toute l'information recueillie servira à éclairer le modèle de Développement à Long Terme des Officiels. Veuillez remplir le questionnaire en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.surveymonkey.com/s/G67672H>

(Mot de passe : Officiating) (N'oubliez pas la majuscule en début du mot de passe)